

Éléments déclaration concernant la PJJ CSAM du 29/04/2025

Concernant la PJJ, malmenée depuis un certain temps, cette institution semble désormais en sursis !

En effet, les récents débats parlementaires notamment au sénat, qui surenchérisent vers des mesures toujours plus coercitives pour les mineurs, sont des dispositions qui attaquent de facto les missions de notre institution.

Ils démontrent une volonté politique de réduire le champ des interventions éducatives au profit de suivis au pénal plus répressifs. Indirectement, c'est une forme de mise à mort de cette institution et de ses missions qui est en train de s'opérer.

Certains parlementaires remettent en cause ouvertement l'utilité des suivis éducatifs et n'envisagent le rôle des professionnels de la PJJ, que sous l'angle du maillon d'une procédure judiciaire expéditive.

Si le CJPM a déjà considérablement réduit le temps éducatif, cela ne semble visiblement suffisant !

L'enquête parlementaire « Santiago » fait pourtant un rapport édifiant sur l'état de délitement de la protection de l'enfance et appelle à une réponse rapide et forte. À cet égard, 92 propositions sont déclinées, comme la revalorisation des métiers du travail social, la restauration des mécanismes de prévention...

Monsieur le Ministre, vous avez eu connaissance de ce rapport et visiblement vous n'avez retenu qu'une seule des recommandations consistant à augmenter le nombre de contrôles réalisés par la PJJ sur les établissements de placement.

Si nous souscrivons au principe de contrôle pour garantir les prises en charge des mineurs, encore faudrait-il s'assurer que les moyens RH suivent. Or comme d'habitude à la PJJ, on demande toujours plus aux agents à moyen constant.

C'est devenu une habitude ces dernières années et encore plus depuis la mise en place du CJPM !

Pour **l'UNSa Justice et l'USM**, la question du travail social devrait être une priorité, la question du traitement des mineurs aussi !

L'UNSa Justice rappelle son engagement contre les réformes en cours et appelle l'ensemble des personnels à une forte mobilisation le 5 mai prochain afin de faire entendre la colère du terrain !

Le rapport du « the Lancet » est très clair, le coût des traumatismes subis dans l'enfance est évalué à 38 milliards d'euros par an, de quoi faire réfléchir et remettre en place au plus vite les mécanismes de prévention qui ont été éliminés les uns après les autres ces dernières années.

Car au-delà de la PJJ, c'est bien la question de l'enfance qui est en question.

Autre donnée édifiante, 20 ans, c'est la durée d'espérance de vie en moins pour les jeunes pris en charge par l'ASE par rapport au reste de la population.

Alors nous le répétons, à quand le thème de la jeunesse deviendra-t-il une grande cause nationale ?

A quand une politique ambitieuse et courageuse, basée sur la prévention en lieu et place d'une politique politicienne à visée électorale ?

Béatrice Briout/Représentante CSAM UNSa Justice